

Notice identité

Pièce d'identité Ressortissant français ou ressortissant de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Etats avec lesquels ont été conclus des accords (confédération suisse, Islande, Lichtenstein, Norvège, Algérie)

Photocopie avec mention « certifiée conforme à l'original » et signée

- Carte nationale d'identité (CNI) ou passeport, en cours de validité
– photocopie recto/verso et extrait d'acte de naissance si pièce d'identité portugaise
- En cas de renouvellement de la CNI : extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois et original du récépissé de la mairie
- Pour les personnes sans domicile stable : Attestation de domiciliation de l'organisme social (CCAS, CIACS) – photocopie

Pièce d'identité Ressortissant hors Espace économique européen

Photocopie avec mention « certifiée conforme à l'original » et signée

- Carte de séjour ou résident valable 10 ans en cours de validité – Photocopie recto/verso ou récépissé de la Préfecture
- ou
- Carte de séjour temporaire mention « vie privée, vie familiale ou commerçant », en cours de validité – Photocopie recto/verso ou copie du récépissé de la Préfecture

Attention : les étrangers résidants en France sous couvert de l'un des titres de séjour suivants : étudiant, salarié, visiteur, scientifique, profession artistique et culturelle, et souhaitant changer de statut doivent systématiquement effectuer préalablement le changement auprès de la préfecture